

VGP des EPI Hauteur

VGPEPI

Selon le Code du Travail (article R.233-83-3), un équipement de protection individuelle (EPI) est un « dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité ».

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Savoir vérifier l'état des vos équipements de protection individuelle en interne pour assurer la sécurité des travailleurs contre les chutes de hauteur



Public Visé

Toute personne amenée dans le cadre de son travail à utiliser et vérifier des équipements de protection individuel en travail en hauteur.



Pré Requis

Il n'y a pas de prerequisite pour cette formation.

Toutefois, pour offrir les meilleures conditions de réussite, nous préconisons de savoir lire, écrire et parler la langue française.

Pour rappel :

Le stagiaire doit être âgé de 18ans (sauf dérogation).

Pour effectuer du travail en hauteur, il est nécessaire de bénéficier d'une aptitude médicale au travail en hauteur.

Modalités d'entrée en formation

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

Par mail : adv@alyence-groupe.com

Ou sur notre site : www.alyence.com

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaitre les procédures d'entretien et de vérification des EPI, la périodicité, la traçabilité.

Etre capable de réaliser la Vérification Générale Périodique de ces équipements en appliquant les dispositions réglementaires.

Méthodes pédagogiques

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard.

Supports de formation formateur et stagiaires, mises en situation pratique.

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE

- Les accidents du travail liés à la hauteur,
- Les statistiques,
- Réglementation et normes en vigueur,
- Obligations de l'employeur,
- Responsabilités du contrôleur,
- Rappel sur la technologie des différents types d'E.P.I.
- Les différents types d'équipements et leur utilisation,
- Les normes, caractéristiques,
- Les entretiens et la maintenance de premier niveau,
- Les contrôles
- Méthodologies de contrôle,
- Les essais (en fonction des modes d'emploi des fabricants),
- Conduite à tenir en cas de mise au rebut,
- La formalisation des contrôles,
- Les fiches de contrôles et de suivi,
- Le rapport de contrôle,
- Le registre de sécurité.

FORMATION PRATIQUE

- Exercices pratiques de contrôles d'EPI
- Remplir les fiches de vérification,
- Rédaction du rapport de vérification
- Mise à jour du registre de sécurité
- Les exercices pratiques feront l'objet d'une analyse avec le stagiaire afin d'y apporтер les actions correctives nécessaires.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur expérimenté dans le vérification et le contrôle des équipements de protection individuelle.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation en présentiel.
- Evaluation formative (lors de la partie pratique) basée sur des mises en situation tout au long de la formation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.
- Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction stagiaire.
- Évaluation à froid 10 jours après la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé afin de faciliter le parcours.

 Durée	Effectif
7.00 Heures	De 1 à 6 Personnes